

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser?

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : le recensement est obligatoire.

QUI?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).** Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 Créez votre compte sur <u>www.service-public.fr</u>
- 2 Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- **4 –** Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- **5** Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

